



## DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEMELEC 63

Le Président informe l'Assemblée que la Société SEMELEC 63 est une société d'économie mixte locale, créée le 26 février 1992, ayant pour vocation principale de réaliser sous mandat de maîtrise d'ouvrage les travaux d'investissement du Syndicat et de remplir auprès de ce dernier diverses missions d'assistance. En tant que société liée au Syndicat au sens de l'article 19 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de par ses statuts il est prévu la nomination de quatre représentants du Syndicat à son Conseil d'Administration.

Les représentants permanents au CA de SEMELEC 63 sont :

Bernard VEISSIERE  
Jacky BOUKHALFA  
Monique BONNET  
Alain HAUTIER

Le président demande à l'assemblée de valider cette proposition.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	101
Nombre de pouvoirs	7

Pour : 86    Contre : 4    Blancs : 5    Nul : 0    Abstention : 12

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 28/11/2017 et de la publication le 28/11/2017

Fait à Cournon d'Auvergne, le 25 novembre 2017

Pour copie conforme  
Le Président du SIEG

  
Bernard VEISSIERE

